

L'an deux mille dix-sept, le premier juin à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine HALLIER, Maire.

Présents: M-C. HALLIER, Luc LELONG, D. PINCHON, D. GARRÉ, F. RICHE, P. TREFERT, D. NEVEUX, F.EVRAD, S.MULPAS, B. BOITELLE, J. ERAMO

Absents représentés: G. DEBEAUFORT par Luc LELONG

Secrétaire de séance : Franck EVRAD

Lecture et approbation du compte rendu de conseil municipal du 21 avril 2017.

1- Annulation de titres d'assainissement : Décision modificative au BP Assainissement

Madame le Maire informe qu'un administré a fait savoir à la mairie qu'il se voit facturer le service d'assainissement alors que son logement n'est pas relié à l'assainissement collectif.

Après vérification et afin de régulariser la situation, il convient d'une part d'annuler les factures indûment transmises à cet administré, d'autre part de rembourser les sommes payées.

Cette situation perdurant depuis 2013, quatre années de facturation doivent être annulées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

*DECIDE à l'unanimité de modifier le BP 2017 par décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-1 500.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 500.00
TOTAL :		0.00	0.00

*CHARGE Madame le Maire de procéder au remboursement des factures d'ores et déjà réglées.

2- Décisions modificatives au BP Commune : Monuments des chars

Les dépenses étant supérieures aux prévisions budgétaires, il convient d'ajuster le BP afin d'honorer toutes les factures.

Madame le Maire précise que les subventions sont elles aussi supérieures à nos attentes.

Afin de réajuster les crédits ouverts au BP il faut procéder aux réajustements des comptes suivants :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2161 - 47	Œuvres et objets d'art		1 500.00
1348 - 47	Autres fonds non transférables	1 500.00	
TOTAL :		1 500.00	1 500.00

Après en avoir délibéré, les conseillers ACCEPTENT à l'unanimité de procéder à cet ajustement comptable.

3- Décisions modificatives au BP Commune : Etudes rues diverses

Afin de démarrer au plus vite les études relatives aux voiries et en particulier à la rue de Cormicy, il convient d'inscrire les crédits suivants au BP 2017 :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2151 - 11	Réseaux de voirie		26 000.00
1641	Emprunts en euros	26 000.00	
TOTAL :		26 000.00	26 000.00

Compte tenu de l'importance des travaux projetés et du crédit sollicité le conseil municipal à l'unanimité des votes

*DECIDE d'inscrire ces crédits au BP 2017,

*CHARGE Madame le Maire de poursuivre ses démarches pour l'obtention du crédit bancaire.

4- Mise en non valeur d'une facture de fonctionnement

La trésorerie nous informe que par décision en date du 10 février 2015, le Tribunal de Commerce d'Epinal a prononcé la liquidation judiciaire de la société *Transports PEUREUX* qui nous était redevable de la somme de 171.60€ en remboursement d'un panneau de signalisation détérioré.

Compte tenu de cette décision, il est nécessaire d'inscrire la somme due au compte 6541 « Mise en non valeur ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

*ACCEPTE d'inscrire en non valeur la somme de 171.60€,

*RAPPELLE que les fonds nécessaires sont inscrits au BP 2017.

Questions diverses

*Deux personnes manquent pour la bonne tenue du **bureau de vote le 18 juin**.

*De nombreux messages de félicitation pour la cérémonie et les festivités liées au centenaire du combat des chars ont été reçus.

Madame le Maire remercie les Conseillers qui ont participé à la préparation de ce weekend commémoratif .

*Des cartes postales (4€), médailles du centenaire (35€) et le livre de l'association Côte 108 écrit par des enfants de la Commune (10€) restent en vente au secrétariat de mairie.

1- Annulation de titres d'assainissement : Décision modificative au BP Assainissement

2- Décisions modificatives au BP Commune : Monuments des chars

3- Décisions modificatives au BP Commune : Etudes rues diverses

4- Mise en non valeur d'une facture de fonctionnement

Questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Marie-Christine HALLIER

Le secrétaire
Franck EVRAD